



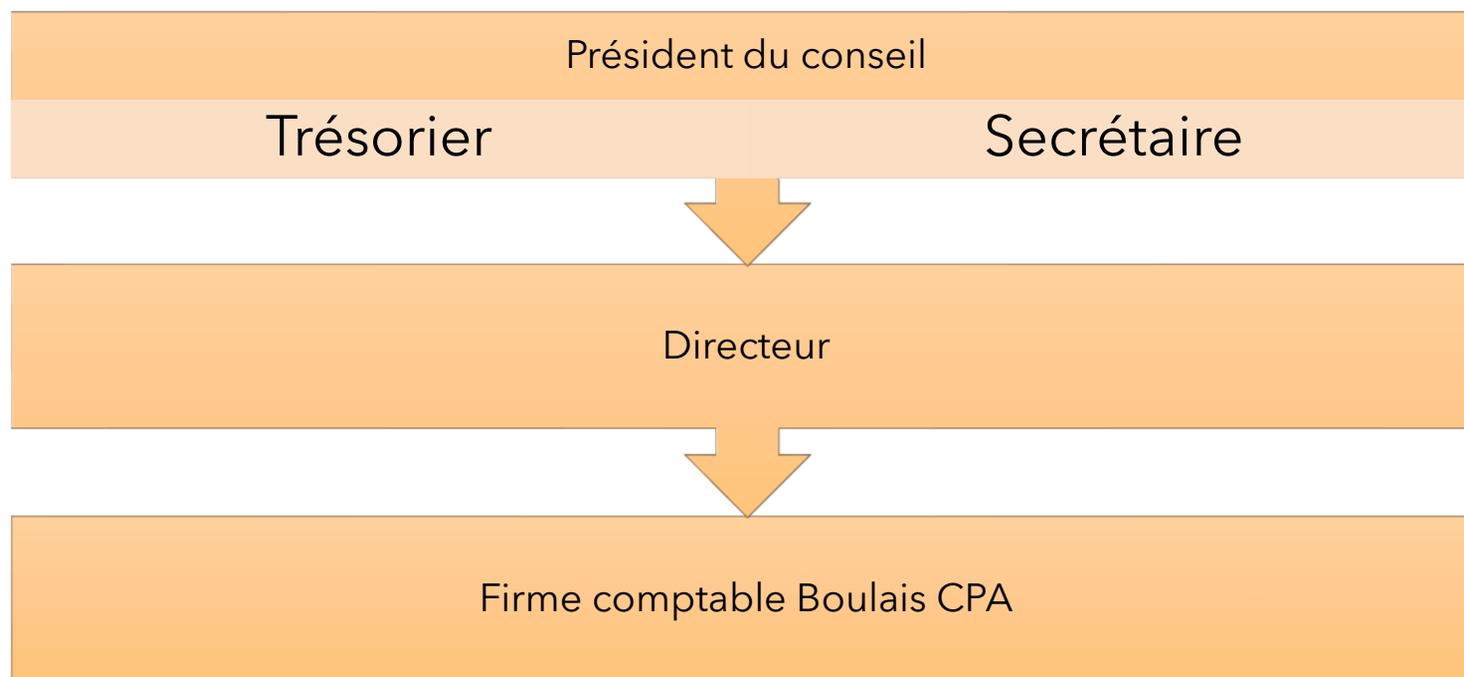
# Consultation Dernier Tarif (2025)

---

27 novembre 2024



# ADMINISTRATION DE RECYCLEMÉDIAS



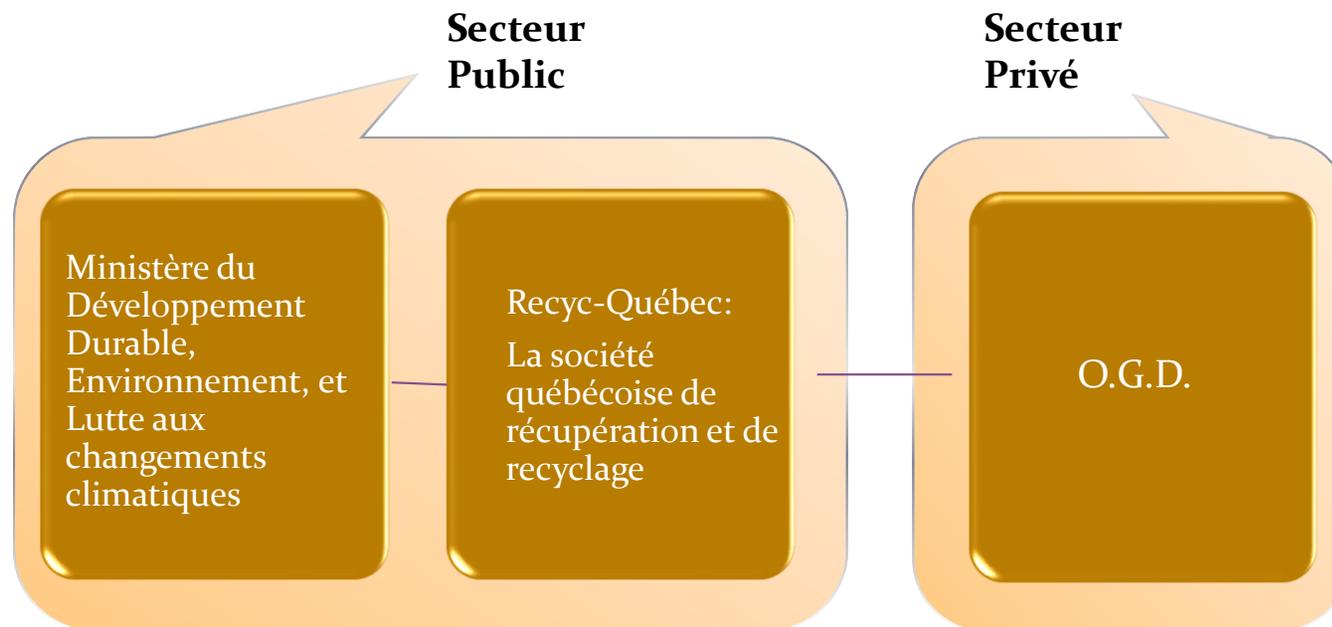
Email : [communication@recyclemedias.com](mailto:communication@recyclemedias.com)  
Téléphone : (450) 741-6455 et (514) 664-5548



## RECYCLEMÉDIAS 2005-2027

- RecycleMédias est un organisme privé à but non lucratif.
- Formé en décembre 2000 et agréé par le gouvernement du Québec (Recyc-Québec) depuis 2005 et renouvelé jusqu'au 31 décembre 2027.
  - L'implication de RecycleMédias dans le système de recyclage se terminera donc à cette date ou lors du dernier paiement à Recyc-Québec.
  - À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 les journaux seront sous la responsabilité des ÉEQ en ce qui à trait aux coûts de recyclage de 2025.
  - Le rôle de RecycleMédias, soit de représenter l'industrie sur le sujet de l'environnement auprès des différents ministères pourrait continuer.

# LES INTERVENANTS (SYSTÈME MODERNISÉ 2025)



O.G.D. : Organisme de gestion désigné - ÉEQ

## RÉGIME DE COMPENSATION – DERNIER TARIF

- Tarif 2025 : remboursé **les coûts de 2024** aux municipalités

# LES GRANDS PRINCIPES DU TARIF 2025 (TARIF UNIQUE)

## Tarifification calculée par ÉEQ.

- Le tarif (en\$/t) par type de matière est établi en fonction de leur taux de récupération, des coûts de la collecte, du transport et du traitement, de même que de la valeur marchande
  - Moins une matière est récupérée, plus son tarif sera élevé
  - Plus une matière coûte cher dans le système, plus son tarif sera élevé
  - Moins la valeur marchande d'une matière est élevée, plus son tarif sera élevé
- La contribution de chaque entreprise est établie en fonction de la quantité de matières que celle-ci génère (plus elle génère, plus la contribution sera importante)

# TARIF 2025

TARIF		
	2024	2025
<b>Compensation monétaire</b>	5 639 626 \$	4 240 660 \$
<b>Coûts nets municipaux (\$/tonne)</b>	319,43 \$	<b>307,38 \$</b>
<b>Frais Recyc-Québec (\$/tonne)</b>	3,16 \$	<b>3,06\$</b>
<b>Frais RecycleMédias (\$/tonne)</b>	12,18 \$	-- *
<b>Coût à la tonne total</b>	<b>334,77 \$</b>	<b>310,44 \$**</b>

\*Aucun frais de RecycleMédias sera facturé pour 2025

\*\* Estimé d'Éco Entreprise Québec



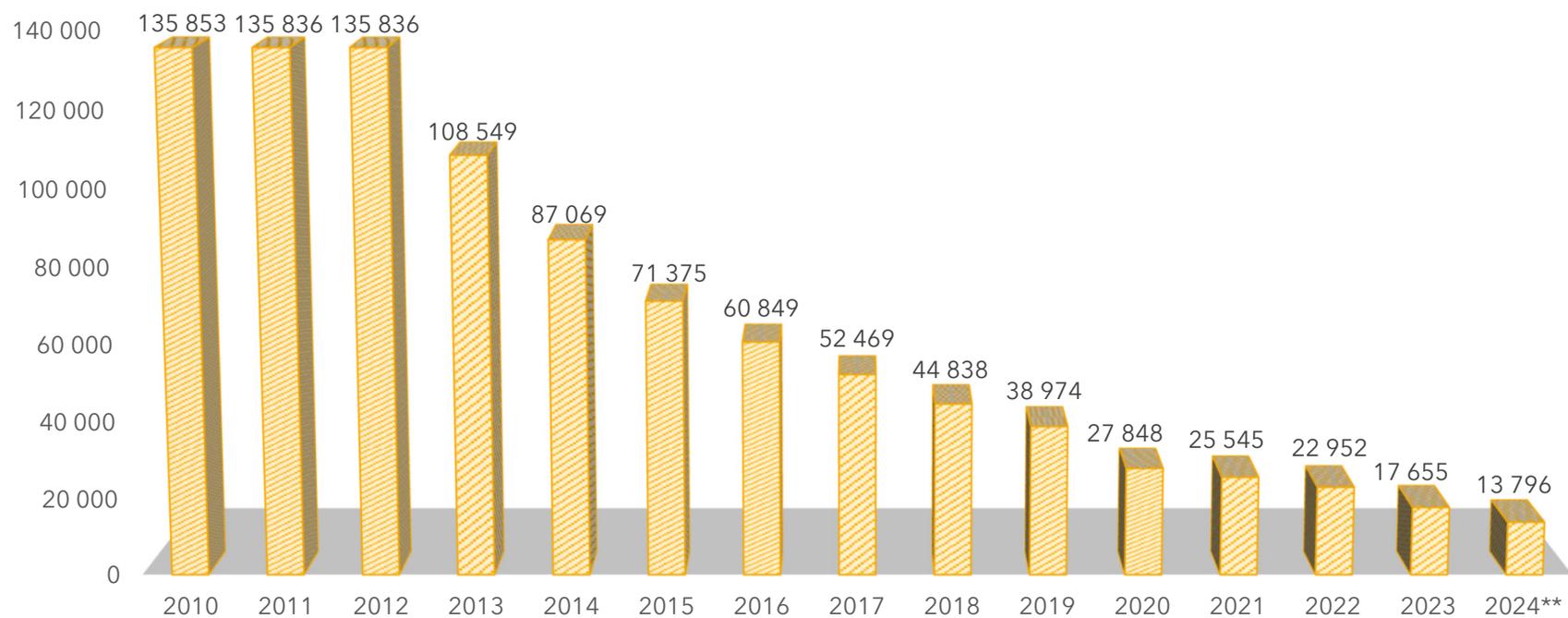
# SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Année	Total (\$/tonne)	Tarif - Publicitaire (\$/tonne)	Tarif - monétaire (\$/tonne)	Total (\$/tonne avec subvention)*	Montant subvention
2016	125,99	53,24	72,75	72,75	---
2017	160,33	62,45	97,89	73,85	1 500 000
2018	200,00	72,42	127,57	80,21*	2 500 000
2019	260,55	84,75	175,80	14,08	7 300 000
2020	353,83	99,38	254,55	9,76*	8 303 862
2021	500,38	138,83	361,55	10,38*	9 663 864
2022	226,88	31,79	186,20	6,07*	3 229 302
2023	193,31	---	193,31	5,41*	4 141 306
2024	334,77	---	334,77	5,41*	5 650 000**
2025	310,44	---	310,44	---	4 282 875**
<b>Total</b>					<b>46 571 209</b>

- \* Incluant le crédit de RecycleMédias et la subvention gouvernementale
- \*\* Estimé (n'inclus pas la subvention possible de la REP directement aux journaux)
- 2024 : basé sur la facture finale de Recyc-Québec

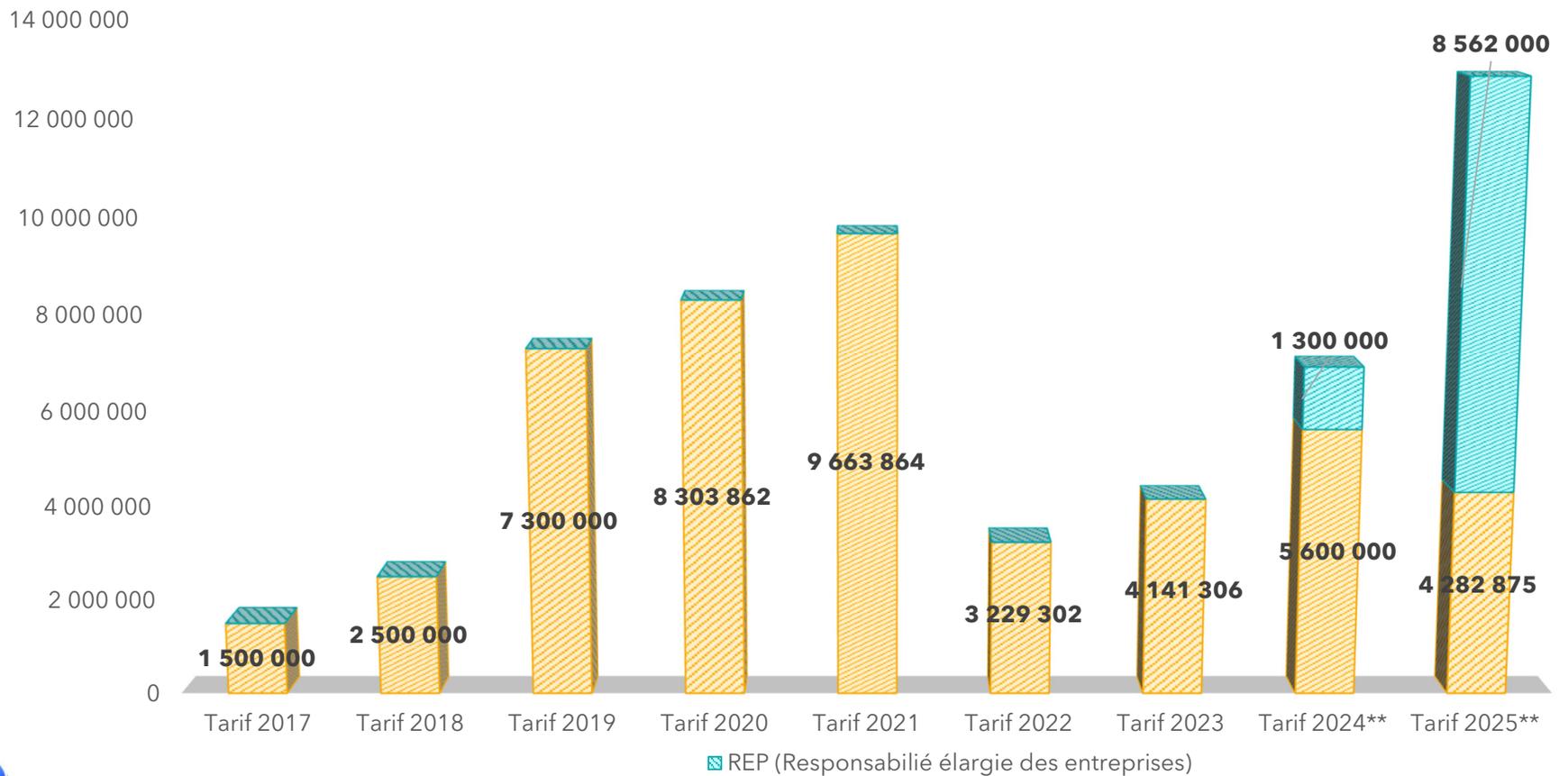


# ÉVOLUTION DU TONNAGE 2010 À 2024



\*\*Tonnage 2024 estimé

# SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC



REP (Responsabilité élargie des entreprises)

RC (Régime de compensation) (total depuis 2017 : 46 571 209 \$)



# PROCESSUS D'APPROBATION DU TARIF 2025

- 1 • Élaboration par RecycleMédias du projet de tarif, en collaboration avec ÉEQ et présentation à Recyc-Québec.
- 2 • Présentation du projet de tarif au CA. (6 novembre 2024)
- 3 • Présentation du tarif unique à Recyc-Québec avec ÉEQ
- 4 • Présentation du projet de tarif aux assujettis. (27 novembre 2024)
- 5 • Adoption du tarif par le C.A suite aux consultations.
- 6 • Envoi du rapport de consultation à Recyc-Québec. (avant 31 déc. 2023)
- 7 • Recommandation du tarif par Recyc-Québec.
- 8 • Approbation du tarif par le gouvernement du Québec.
- 9 • Publication du tarif dans la Gazette officielle du Québec.

## RAPPEL DE VOS OBLIGATIONS

- La déclaration des Matières relative de l'année 2024 doit être faite par la Personne assujettie au plus tard le 31 mars 2025.
- RecycleMédias procédera à une évaluation du tonnage des entreprises assujetties qui n'ont pas effectué leur déclaration afin de pouvoir les facturer.

Note : La coordonnatrice de RecycleMédias commencera à la fin janvier à faire le suivi pour valider les informations à remplir sur le site Web de RecycleMédias pour la déclaration de tonnage 2024.

R.E.P.

Responsabilité élargie des entreprises

# SOMMAIRE ÉEQ (VOIR SITE WEB ÉEQ)

	Tarif 2024	Tarif 2025	PFP 2025
Année compensée / financée	2023	2024	2025
Montant total à financer	254,7 M\$	334,0 M\$	402,0 M\$
Déduction pour le Journaux	(4,6) M\$	(4,3) M\$	(8,5) M\$
Déclarations des petits générateurs	(2,4) M\$	(3,0) M\$	(3,3) M\$
<b>Contribution ÉEQ totale</b>	<b>247,7 M\$</b>	<b>326,8 M\$</b> +31,9%	<b>390,2 M\$</b> +19,4%
Quantités - ÉEQ	606,5 kt	600,7 kt -1,0 %	503,3 kt* -16,2 %
Taux moyen ÉEQ	408,39 \$/t	543,99 \$/t + 33,2 %	775,31 \$/t +42,5 %
Quantités - Journaux	17,7 kt	13,8 kt	17,7 kt**
Taux moyen Journaux	280,57 \$/t***	310,44 \$/t +10,6 %	483,71 \$/t +55,8 %

\* Quantités de contenants, d'emballages et d'imprimés déclarées pour le Tarif 2024 moins les contenants qui seront consignés au 1<sup>er</sup> mars 2025.

\*\* Quantités de journaux déclarées à RecycleMédias pour le Tarif 2024.

\*\*\* Le tarifi réel facturé par Recyc-Québec est de 334,77\$ et non 280,57\$

## COMMENTAIRES :

Veillez nous envoyer vos commentaires avant le (10 décembre 2024) à l'adresse email suivante :

**[denis.tetreault@recyclemedias.com](mailto:denis.tetreault@recyclemedias.com)**

MERCI POUR VOTRE PRÉSENCE

